



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2018

~~~~~

Date de convocation : 17 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Mr BLANCHET Patrick, absent excusé, qui a donné pouvoir à Mr Rémi VIARSAC.

Mr Olivier EMERIAU a été nommé secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte-rendu du conseil du 19 mars 2018

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Etudes préliminaires quartier Saint Jean

Il s'agit de lancer les opérations suivantes :

1/ Elargissement de la rue Saint Jean avec achat d'une bande de terrain à Habitat Dauphinois, déplacement réseau d'eau potable, installation d'un surpresseur, prolongement des réseaux (eaux usées, gaines pour électricité, télécom, cuivre et fibre) ;

2/ Liaison piétonne entre le quartier et le centre du village : achat du terrain à l'AGEM (2018), viabilisation (2019), canalisation d'eaux pluviales route des Echirons (2019).

Des propositions ont été demandées à plusieurs sociétés pour des études préliminaires incluant : levés topos, dimensionnement des ouvrages, définition des tracés et emprises, établissement des avant-projets, calcul du coût prévisionnel des travaux.

Le Cabinet BEAUR, déjà présent pour d'autres opérations a été le moins disant et déposé les propositions suivantes :

Opération n°1 : 4 754 € TTC, délai 10 semaines

Opération n°2 : 2 156.40 € TTC, délai 6 semaines

Après concertation, les élus à l'unanimité valident la proposition et autorise le maire à passer les commandes.

### **3) Subventions 2018**

Après concertation, les élus votent les montants des subventions telles que proposées dans le tableau joint, sous réserve du dépôt d'une demande écrite accompagnée du bilan financier avec le CERFA obligatoire.

| Nom                                                               | Montant      |
|-------------------------------------------------------------------|--------------|
| Association d'aide à domicile – Pole sanitaire (4.65 €/Hab * 720) | 3348         |
| Coopérative scolaire transfert                                    | 200          |
| EMALA 58 enfants                                                  | 580          |
| Prévigrière                                                       | 2531         |
| Basket-club nyonsais                                              | 50           |
| Ski-club nyonsais                                                 | 200          |
| Trial des oliviers                                                | 50           |
| Cirque badaboum                                                   | 50           |
| CEDER                                                             | 100          |
| Syndicat vigneron du Nyonsais                                     | 200          |
| Association le Temple                                             | 250          |
| APAVEN                                                            | 300          |
| Association des riverains du canal                                | 150          |
| APE                                                               | 150          |
| AVAM                                                              | 250          |
| Association sportive Venterolaise                                 | 100          |
| Comité des fêtes de Venterol                                      | 2200         |
| Lire et faire lire                                                | 100          |
| ANACR                                                             | 50           |
| Association anciens maires Drôme                                  | 50           |
| Fondation du Patrimoine                                           | 100          |
| Mémoire de la Drôme                                               | 76           |
| Maison rurale de Richerenches                                     | 200          |
| Solidarité paysans Drôme Ardèche                                  | 80           |
| Secours Catholique                                                | 100          |
| Lire et Faire Lire                                                | 100          |
| Réserve                                                           | 3480         |
| <b>Total général</b>                                              | <b>15000</b> |

### **4) Menuiseries de la salle du Bout du Monde**

Les fenêtres de la salle du Bout du Monde sont vétustes et mal isolées. Il est envisagé de les remplacer pour une meilleure isolation phonique et thermique. Elles seraient remplacées par des fenêtres teintées gris clair et munies de traverses horizontales pour respecter les exigences du PLU. Le SDED subventionne ce type d'opération à 50% du HT.

Après consultation d'entreprises, le mieux disant retenu après consultation pour la même opération réalisée au début de l'année dans les étages est Mr PUZIN Serge. Il a présenté un devis de 1 179 € HT, 1 411.32 € TTC avec une TVA à 20 %.

Après délibération les élus valident le devis à l'unanimité et confie la réalisation des travaux à Mr PUZIN.

Le Maire est autorisé à demander une subvention au SDED.

### **5) SIL : Signalétique d'Information Locale**

Pour rappel, les élus ont voté lors du conseil municipal précédent le principe d'une participation financière des bénéficiaires privés à hauteur de 50 € par lame. Il y aura environ 65 lames soit une recette potentielle de 3 250 €.

L'étude du dossier et la visite sur le terrain montrent que cette règle générale mérite d'être amendée selon les principes suivants :

- Ne pas compter les lames implantées sur Nyons pour les Venterolais (4x3 soit -600€)
- Ne pas facturer les lames déjà payées en 2017 par les intéressés (2x3 soit - 300 €)
- Plafonner la facturation pour les sites de particuliers à « accès compliqué » à 3 lames (- 7 points soit - 350 €).

La recette pour la commune serait donc réduite à 2 000€ et la dépense finale nette s'établirait à 1500€ environ (pour 35 lames environ posées pour la mairie).

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **6) Points de collecte des ordures ménagères**

La concertation avec les habitants de la commune des habitudes de dépose des ordures ménagères par le biais du questionnaire de l'automne 2017 a justifié une redistribution des points de collecte.

Disparition du point bas des Echirons, du point bas de la montée au village de Venterol, du point du Pont de Novezan, des Auches et du point du camping des terrasses pour simplifier et /ou sécuriser le circuit de ramassage, diminuer les nuisances visuelles, réduire les dépôts sauvages. La collecte verre qui est actuellement encore aux Terrasses sera déplacée sur le point du Pont de Sauve.

Le camping des terrasses bénéficie dorénavant de son propre point de ramassage qui a été aménagé par le propriétaire du camping.

Le point collecte de la zone artisanale devient lui aussi un point réservé aux artisans qui sortiront leur poubelle 1 fois par semaine le mardi soir.

Aucun dépôt de particulier n'est autorisé sur ces deux sites.

Certains points de collecte vont recevoir des containers supplémentaires pour s'adapter à la demande, d'autres emplacements vont être aménagés, quelques-uns en priorité :

Le point du Cimetière de Novezan, (devis en cours par deux artisans de la commune pour une plateforme de 4m sur 3 avec murs, l'arrière du Bistrot de Venterol (les cantonniers se sont inspirés de la ville de Nyons pour réaliser un ouvrage en accord avec le cadre immédiat, La Clastre et un nouveau point au hameau des Estangs pour diminuer l'impact visuel négatif au Gros Chêne. (Emplacement choisi à l'entrée du hameau, devis de réalisation de plateforme prévu rapidement).

**Aucun dépôt n'est autorisé sur les points collecte qui ont été supprimés. Les contrevenants s'exposent à des amendes forfaitaires (Article R633-6 du code pénal).**

## **7) Jury des assises- liste préparatoires des jurés**

Comme chaque année le Maire effectue le tirage au sort d'une personne à partir de la liste électorale. Ce nom sera transmis à la mairie de Mirabel les Baronnies pour inscription à un tirage au sort final.

## **8) Information projet Habitat Dauphinois**

Le projet présenté par Habitat Dauphinois proposant huit maisons individuelles au quartier Saint Jean destinées à l'accession à la propriété est en bonne voie. Le permis de construire doit être déposé fin avril, et le projet doit encore être revu dans les détails. Le début des travaux est prévu en janvier 2019 pour une livraison début 2020.

Approximativement, un T3 sera vendu dans les 150 000 € pour 65 à 68 m<sup>2</sup>, et un T4 dans les 160 000 € pour environ 70 m<sup>2</sup>, garage et place de parking inclus.

Les conditions d'accessibilité sont facilitées, notamment aux jeunes ménages.

Le nom retenu et validé par le conseil municipal sera « les Sarments de Saint Jean ».

## **9) Information DAH**

DAH prévoit de construire une dizaine de logements au quartier Saint Jean qui seraient destinés à de la location à loyer modéré.

Le dossier est en cours et l'acquisition du terrain va être finalisée. Le permis de construire devrait être déposé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

## **10) Information Eau potable**

Les démarches pour rechercher une nouvelle ressource en eau potable ont été poursuivies. Cette procédure est maintenant très encadrée et il n'est plus possible de réaliser de nouveaux captages d'eaux superficielles. De fait il ne reste que la solution du forage profond, quand elle est possible. Concernant Venterol, l'autorisation de procéder à une nouvelle recherche ne pourra nous être accordée qu'après réalisation d'un schéma de prélèvement englobant les zones Sud Drôme et Nord Vaucluse. Ceci devrait prendre un temps certain !

En attendant, suite à un arbitrage de Mme la Sous-Préfète de Nyons, la ville de Nyons va continuer à nous alimenter dans le cadre d'une nouvelle convention qui va être négociée par les deux communes dans les semaines à venir.

## **11) PLU**

L'étude du futur PLU se poursuit. Le maire et les adjoints ont étudié dans le détail le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), document qui définit les grandes orientations.

Ils ont demandé au cabinet d'études de revoir le développement du quartier Saint Jean en considérant que le foncier ne serait pas mobilisable à 100 %.

Le PADD sera ensuite soumis à l'avis des services de l'Etat et des chambres consulaires. Il est probable que des difficultés apparaissent à ce stade, relatives à nos faibles ressources en eau potable.

## **12) Divers**

- \* Travaux rond-point de Novézan : terminés, à voir éventuellement la pose de graviers
- \* Traçage places de parking dans le village et à Novézan le 14 mai 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :**  
Lundi 28 mai 2018 à 20h30.